

Conseil portuaire du 17 avril 2015
Saint-Denis d'Oléron

L'an deux mille quatorze, le vendredi 17 avril à 14 heures 30, le Conseil Portuaire s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MASSÉ, Maire.

Présents :

Jean-Michel MASSÉ, M. Le Maire,
Alain CHARLET, Adjoint à M. Le Maire,
Rodolphe MOUCLIER, Maître du Port,
Serge BITEAU, Didier LOUIS, Jean-François TOURNADE représentant les usagers du port,
Bernard BARBIER, Philippe MALSACRE représentant les associations,
Jean-François GARENNE représentant les professionnels.

Absents excusés :

Philippe LEROY, Evelyne CAVEL représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Ordre du jour :

- 1- Compte administratif 2014,
- 2- Budget prévisionnel 2015,
- 4- Point sur les travaux,
- 5- Questions diverses.

PREAMBULE

1- Contrats annuels et amodiataires

	Contrats annuels	Contrats annuels multicoques	Contrats amodiataires	Total
A	95		1	96
B	129		2	131
C	115		2	117
D	62		1	63
E	39			39
F	41			41
G	43			43
H	21			21
I	16	2		18
J	41	2		43
K	11	4		15
L	8	1		9
M	5			5
>14m	3			3
Total	629	9	6	644

• A ce nombre de contrats, il faut rajouter le nombre de *suspensions de contrats* :

01/07/2014 – 01/07/2015 :

Cat – 6m : 1
Cat 6.50m à 6.99m : 1
Cat 7m à 7.49m : 1
Cat 9.50m à 9.99m : 1
Cat 10m à 10.99m : 1 **Total : 5**

• 01/01/2015 – 01/01/2016:

Cat – 6m: 1
Cat 6m à 6.49m: 1
Cat 6.50 à 6.99m: 1
Cat 7m à 7.49m: 1
Cat 7.50m à 7.99m: 1
Cat 8m à 8.49m: 1
Cat 11m à 11.99m: 1 **Total: 7**

• Nombre de contrats amodiataires arrivant à échéance le 30/06/2015 : 3 (catégorie 6m à 6.99m)

• Nombre de contrats amodiataires en cours : 3

1 de catégorie – 6m, 1 de 6.50m à 6.99m, 1 de 7m à 7.49m

2- Nombre de résiliations en 2014

Cat – 6m :	8	Cat 6m à 6.49m :	7	Cat 6.50m à 6.99m :	8
Cat 7m à 7.49m :	8	Cat 7.50m à 7.99m :	2	Cat 8m à 8.49m :	4
Cat 8.50m à 8.99m :	0	Cat 9m à 9.49m :	0	Cat 9.50m à 9.99m :	2
Cat 10m à 10.99m :	0	Cat 11m à 11.99m :	1 multicoque		
Cat 12m à 12.99m :	1	Cat 13m à 13.99m :	1 multicoque		
Cat + 14m :	0	Total :	42 résiliations		

Monsieur CHARLET rappelle que le nombre de résiliations en 2013 était également de 42.

3- Nombre d'inscriptions sur la liste d'attente

Cat – 6m :	38	Cat 6m à 6.99m :	145
Cat 7m à 7.99m :	65	Cat 8m à 8.99m :	50
Cat 9m à 9.99m :	35	Cat 10m à 10.99m :	24
Cat 11m à 13.99m :	33	Cat + 14m :	6
		(ou multicoque)	

Total : 396 inscriptions sur la liste d'attente

+ 27 inscriptions pour changement de navire ou de d'emplacement.

4- Escales

Nombre de séjours et de nuitées par mois :

	Nombre de séjours	Nombre de nuitées
Janvier	3	3
Février	3	3
Mars	46	61
Avril	170	282
Mai	364	561
Juin	560	1035
Juillet	770	1852
Août	807	1737
Septembre	430	793
Octobre	148	251
Novembre	28	72
Décembre	9	12
Total	3338	6662

Nombre de séjours et de nuitées par taille des navires :

	Nombre de séjours	Nombre de nuitées
< 6m	128	362
6m à 7.99m	567	1053
8m à 9.99m	1202	2343
10m à 11.99m	1005	2067
12m à 13.99m	335	646
> 14m	101	191
Total	3338	6662

3- Contrats Hebdo/Mensuel

Nombre de séjours par mois :

	Nombre de séjours
1	
2	
3	
4	31
5	16
6	33
7	51
8	52
9	19
10	5
11	1
12	
Total	208

Nombre de séjours par taille de navires :

	Nombre de séjours
A	78
B	35
C	38
D	7
E	6
F	11
G	9
H	2
I	4
J	6
K	5
L	6
M	1
Total	208

4- Aire de carénage et Parking à terre

Nombre de séjours et de nuitées par mois (date de début du séjour):

Aire de carénage				Parking à terre
Mois (début du séjour)	Nombre de séjours	Nombre de nuitées	Nombre de nuits gratuites	Nombre de séjours
1	2	1	1	51
2	9	39	10	1
3	35	153	58	1
4	45	227	90	24
5	49	196	105	23
6	45	193	101	18
7	39	186	71	26
8	29	154	26	19
9	15	91	22	12
10	13	168	22	40
11	5	192	14	9
12		114	5	3
TOTAL		1714	525	227

5- Cale de mise à l'eau

Cale	224
Cale VNM	75
Cale 5 passages	174
Cale 5 passages VNM	26
Cale Année	12
Cale Année Prof.	3
Total	514

1- COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET BUDGET PREVISIONNEL 2015

Monsieur MASSE fait état des comptes administratifs 2014 et énonce le budget prévisionnel 2015.

SECTION DE FONCTIONNEMENT- DEPENSES	COMPTE ADMINISTRATIF 2014	BUDGET PREVISIONNEL 2015
DEPENSES REELLES		
Charges à caractère général	263 935.66€	308 735.93€
Charges de personnel et frais assimilés	190 953.67€	197 633.07€
Autres charges de gestion courante	58 986.61€	45 500.00€
Charges financières	278 149.42€	308 476.00€
Charges exceptionnelles	10 371.84€	
Dotations aux amort. ,... (Provision dragage)	75 000.00€	75 000.00€
Total Dépenses Réelles (1)	877 397.20€	935 345.00€
DEPENSES D'ORDRE		
Virement à la section d'investissement		3 625.98€
Opération d'ordre de transfert entre sections	279 097.98€	337 329.02€
Total Dépenses d'ordre (2)	279 097.98€	340 955.00€
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 156 495.18€	1 276 300.00€

SECTION DE FONCTIONNEMENT- RECETTES	COMPTE ADMINISTRATIF 2014	BUDGET PREVISIONNEL 2015
RECETTES REELLES		
Atténuations de charges	11 924.44€	
Produits des services, domaine et ventes diverses	1 217 949.02€	1 208 153.07€
Produits financiers		
Autres produits de gestion courante	14 012.32€	12 505.00€
Produits exceptionnels	22 279.33€	2 000.00€
Excédent de fonctionnement reporté		52 791.93€
Total Recettes Réelles (1)	1 266 165.11€	1 275 450.00€
RECETTES D'ORDRE		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	600.00€	850.00€
Total Recettes d'ordre (2)		

TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 266 765.11€	1 276 300.00€
--------------------------------------	----------------------	----------------------

Résultat	Excédent de	110 269.93€
-----------------	--------------------	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES	COMPTE ADMINISTRATIF 2014	BUDGET PREVISIONNEL 2015
DEPENSES REELLES		
Emprunts et dettes assimilés	490 202.36€	568 250.00€
Immobilisations incorporelles	16 989.71€	4 942.98€
Immobilisations corporelles	94 130.14€	83 200.00€
Immobilisations en cours		
Déficit d'investissement reporté		58 057.02€
Total Dépenses Réelles (1)	601 322.21€	714 450.00€
DEPENSES D'ORDRE		
Opération d'ordre de transfert entre sections	600.00€	850.00€
Total Dépenses d'ordre (2)	600.00€	850.00€

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	601 922.21€	715 300.00€
--------------------------------------	--------------------	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES	COMPTE ADMINISTRATIF 2014	BUDGET PREVISIONNEL 2015
RECETTES REELLES		
Dotations, fonds divers et réserves	81 448.56€	86 760.00€
Subventions d'investissement reçues		21 650.00€
Emprunts et dettes assimilés	180 000.00€	265 935.00€
Excédent d'investissement reporté		
Total Recettes Réelles (1)	261 448.56€	374 345.00€
RECETTES D'ORDRE		
Virement de la section de fonctionnement		3 625.98€
Opérations d'ordre de transfert entre sections	279 097.98€	337 329.02€
Déficit d'investissement reporté		
Total Recettes d'ordre (2)	279 097.98€	340 955.00€

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	540 546.54€	715 300.00€
--------------------------------------	--------------------	--------------------

Résultat	Déficit de	-61 375.67€
-----------------	-------------------	--------------------

Résultat de l'exercice	Excédent de	48 894.26€
-------------------------------	--------------------	-------------------

2- POINT SUR LES TRAVAUX

- 1- Mise en place des 2 locaux en bois d'une superficie de 5m² chacun, à proximité immédiate de la capitainerie, destinés à la vente de billets pour les passagers des navires appartenant aux sociétés « Saint-Denis Croisières » et « Inter Iles ».

Une convention de mise à disposition d'une billetterie, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, a donc été signée entre la Commune et le représentant de chaque société – convention renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

La mise à disposition est consentie moyennant une redevance annuelle de 850€ TTC pour la saison 2015 (redevance révisée chaque année au 1^{er} janvier)

Coût de l'opération :

Fourniture et mise en place des 2 billetteries : 7 200 € HT

Alimentation électrique (coffret, raccordement...) : 4 570.60 € HT

Peinture : environ 400 € HT

Coût total : environ : 12 170 € HT



- 2- Réaménagement du passage amenant à l'embarcadere des passagers : Mise en place d'un bitume gravillons clairs

Coût de l'opération : 7 490 € HT



- 3- Transfert de sable

Comme tous les ans, les pièges à sable ont été vidés.

Le marché a été conclu initialement pour 15000 m³, à un coût de 2.95€/m³ HT.

Le chantier ayant été un peu plus rapide que prévu, 2000 m³ supplémentaires ont pu être retirés.

Coût de l'opération : 50 150 € HT

- 4- Mise en place d'un bac de rétention au niveau de la station carburant.
Coût de l'opération : environ 400€



- 5- Restructuration de la voirie en haut de la cale de mise à l'eau : rabotage du revêtement existant dégradé et fourniture et mise en œuvre d'un revêtement en enrobés. Rattrapage du dévers.
Coût de l'opération : 26 324 € HT



Une signalétique et marquage au sol sont prévus, délimitant une voie pour les piétons ainsi qu'une voie pour les véhicules et engins de manutention.

- 6- Réfection de la panne D.
Coût de la fourniture du bois pour la réfection d'une panne et demie, ainsi que de catways :
17 638 € HT
Coût des rivets, forêts, fraises... : 913 € HT
Il est prévu de refaire la panne L à l'automne 2015.

- 7- Achat de 15 bornes électriques (10A).
Compte tenu du nombre important d'escaliers en saison, le nombre de prises électriques sur le ponton visiteurs est, à ce jour, insuffisant.
Monsieur MOUCLIER a prévu d'installer ces nouvelles bornes sur ce ponton, à la place des bornes à eau existantes (puisque les nouvelles ont une double fonction).
Monsieur BITEAU propose qu'au moins une de ces bornes soit installée sur chaque panne du petit bassin, ce qui permettrait aux plaisanciers de nettoyer leur navire directement à flot, via un nettoyeur haute pression.
Cette demande sera satisfaite lors d'un prochain marché.
Coût de l'opération : 797.01 € HT / borne soit 11 955.15 € HT

- 8- Monsieur CHARLET signale qu'une partie de la cale de mise à l'eau de l'école de voile n'avait pas été refaite puisqu'elle était toujours en bon état. Celle-ci s'est dégradée dans l'hiver.
Les travaux seront faits courant mai 2015.

Coût de l'opération : 5 156.31 € HT

- 9- Monsieur BITEAU relaie une doléance des plaisanciers du ponton K.
Il demande à ce que soit inscrit dans les études des travaux futurs, l'implantation d'un quai flottant qui pourrait recevoir 2 WC.
L'emplacement à droite de la passerelle du ponton K ne permet pas l'accostage de navires car il est prolongé par le ponton échouable sur la cale, il semble donc propice à cet usage.

Il souhaite que ces travaux qui contribuent à conforter l'obtention du pavillon bleu, soient inscrits dès que le budget d'investissement le permettra.

4- QUESTIONS DIVERSES

- Dans l'éventualité où le Droit départemental de passage pour le pont de l'île d'Oléron serait institué, Monsieur BITEAU demande à Monsieur Le Maire de défendre, auprès de la CDC et du Département, le statut des plaisanciers titulaires d'un poste d'amarrage dans le port de Saint-Denis d'Oléron, afin qu'ils soient reconnus comme résidents secondaires et non comme visiteurs car ils s'acquittent dans leur redevance portuaire, d'une partie de la taxe foncière du port et d'une partie dévolue à la taxe des ordures ménagères.

- Monsieur BITEAU souligne, que lors du conseil portuaire du 12 avril 2013, il avait été rappelé l'importance du rôle consultatif du conseil portuaire.

Il avait donc été convenu que, dans la mesure du possible, le conseil portuaire devait se dérouler avant le vote du budget (afin que les membres puissent donner leur avis). Ce qui n'a pas été le cas cette année.

Il est donc décidé de prévoir le conseil portuaire du 1^{er} semestre en début d'année (fin février/début mars).

- Monsieur BITEAU signale que les loyers des modules commerciaux n'ont pas connu d'augmentation depuis trois ans, alors que les redevances des plaisanciers augmentent annuellement.

Il souligne que les plaisanciers doivent participer, mais les commerçants également (sachant que les peintures des modules sont à prévoir).

Monsieur MASSE souligne que les loyers des commerces dépendent de l'indice de la construction, et Monsieur MOUCLIER rappelle que les commerçants sont déjà assujettis à la taxe foncière.

- Monsieur BITEAU rappelle qu'il est primordial de faire respecter le règlement, et d'interdire tout échouage sur le ponton d'attente à la cale de mise à l'eau. Si le navire se couche sur ce ponton, il pourrait l'endommager – l'installation n'étant pas prévue pour cet usage.

En cas d'échouage nécessaire, il faut veiller à ce que le navire s'échoue du côté opposé à la passerelle.

Il est peut-être nécessaire de rajouter un affichage à la cale de mise à l'eau.

- Monsieur CHARLET annonce qu'un professionnel a demandé la possibilité de mettre un panneau publicitaire au niveau d'une passerelle.

Les membres du conseil portuaire ne sont pas favorables à cette mesure souhaitant conserver ce lieu neutre, et craignant un effet de surenchère.

Monsieur BARBIER propose donc que les annonces publicitaires des différents professionnels soient regroupées sur un même panneau d'affichage.

Un courrier doit donc être envoyé aux professionnels afin de connaître leur avis sur un affichage collectif.

La séance est levée à 16h45.